

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du 22 mai 2015**

Présents : G.Moncelon, J.Botheron, X.Reynard, P.Morel, G.Planche, M.Bussery, R.Tissot, G.Nicolas,
J.P.Bernard, J.Padet
Absent : E.Zgainski qui donne procuration à G.Moncelon

Secrétaire de séance : J.Botheron

Conseil Municipal du 14 avril 2015

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Ordre du jour du présent C.M.

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Vote des tarifs communaux 2015

Concessions cimetière : sans changement

Σ perpétuelles :	300€ / m ²
Σ cinquantenaires :	220€ / m ²
Σ trentenaires :	160€ / m ²

Colombarium – Jardin du Souvenir : sans changement

Σ concession de 50 ans pour une case :	1000€
Σ concession de 30 ans pour une case :	700€
Σ concession de 15 ans pour une case :	500€
Σ dispersion des cendres :	100€

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 1600€ (contre 1500 € en 2014)

Redevance assainissement collectif

Σ Prime fixe :	43€ (contre 42 € en 2014)
Σ M3 consommé :	0,40€ (contre 0.39 € en 2014)

Location du jardin de la salle Henri 4 : 35€ (sans changement)

Tarifs des salles communales : sans changement

Location salle Henri 4

Σ Associations de Néronde :	60€
Σ Associations extérieures :	150€
Σ Habitants de Néronde :	190€
Σ Habitants extérieurs :	360€
Σ Apéritifs :	70€
Σ Sono :	40€

Location salle d'animation de l'ancienne cure

Σ Associations de Néronde :	30€
Σ Associations extérieures :	100€
Σ Habitants de Néronde :	130€
Σ Habitants extérieurs :	280€
Σ Apéritifs :	50€
Σ Sono :	40€

Salles ancienne cure

Σ Club du Bon temps :	gratuit
Σ Bibliothèque :	gratuit
Σ Mairie	

Salle des Sociétés : gratuit

Stade des chassagnes

Σ Associations de Néronde :	30€
Σ Associations extérieures :	50€

Remplacement de la vaisselle cassée dans les 2 salles (sans changement)

Σ Coupelle :	1€
Σ Verre ordinaire :	1€
Σ Verre apéritif :	1,5€
Σ Verre ballon	1,5€
Σ Coupe :	1,5€
Σ Ramequin :	1,5€
Σ Tasse :	1,5€
Σ Assiette (plate, creuse, dessert) :	3€
Σ Pot à eau :	3€

Vote de ces tarifs : **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Demande de dérogation auprès du Préfet, par la Communauté de Communes et les communes adhérentes, pour une collecte bimensuelle des ordures ménagères.

M.le Maire présente une demande de dérogation à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers et assimilés.

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose dans son article R2224-23, le principe d'une collecte hebdomadaire des ordures ménagères. Toutefois, dans le cadre des dispositions de l'article R2224-49 du même code, le Préfet peut, par arrêté motivé, pris après avis des Conseils Municipaux intéressés et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST), éditer des dispositions dérogeant temporairement à cette disposition.

La Communauté de Communes de Balbigny, collectivité compétente pour la collecte des déchets ménagers du territoire, suite à la mise en place de la redevance incitative et de ses impacts directs en matière de production de déchets et de taux de présentation des bacs, souhaite bénéficier d'une telle dérogation pour adopter une collecte bimensuelle des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande de dérogation.

Par 10 voix Pour et une abstention, le C.M. se prononce pour la demande de dérogation

Signature du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Ce projet qui engage la commune pour les années 2015 à 2018 se définit par « Activités périscolaires dans le cadre d'un accueil non déclaré (type garderie) »

Il se compose des points suivants :

Le contexte : éléments de diagnostic et état des lieux intra-communal et intercommunal

- Σ Pilotage et partenariat
- Σ Démarche éducative d'aménagement des rythmes de l'enfant
- Σ Sécurisation de la journée de l'enfant
- Σ Organisation des Temps d'Activités Périscolaires sur l'année scolaire 2014-2015

La validation de ce document, permettra le maintien pour l'année à venir du financement des activités périscolaires à raison de 50€ par élève.

Validation du Projet Educatif de Territoire - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Diagnostic travaux église – validation devis d'honoraires

Suite au problème de chutes d'enduit de la voute de l'église de Néronde, l'architecte conseil de la Communauté de Communes de Balbigny est venu le 16 avril, constater ces dégradations et a conseillé à la commune de faire effectuer un diagnostic avec préconisations par un architecte du Patrimoine.

Le 05 mai, M.Gagnal du cabinet « Croisée d'ARCHI » est intervenu pour un examen visuel des désordres qui ont sagement amené à fermer provisoirement l'église.

M.Gagnal propose une intervention minimale de mise en sécurité composée :

* D'un relevé laser 3D qui permettra de confirmer ou d'infirmer les déformations des maçonneries et de les évaluer de façon précise.

* De la recherche technique de solutions de réparations pertinentes ;

* De la rédaction d'un cahier des charges et d'un chiffrage des travaux

Le devis d'honoraires pour cette mission de maîtrise d'œuvre se monte à 3835,10€ HT

Validation de ce devis - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Demande d'extension de protection au titre des monuments historiques de la Chapelle

Le dossier concernant cette demande d'extension, devrait être examiné à la Direction Régionale des Affaires Culturelles le 23 juin 2015

Il s'agit du classement, comme monument historique, de la totalité de la Chapelle du cimetière.

Au préalable, l'avis du C.M. de Néronde est demandé pour l'instruction de ce dossier.

Avis favorable à cette demande d'extension - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Dossier COCA – Comité de pilotage

Ce dossier arrivant à sa phase de choix des interventions, il est nécessaire de compléter le comité de pilotage par les membres du C.M. ci-dessous :

G.Moncelon, J.Botheron X.Reynard, P.Morel, G.Planche, J.Padet, G.Nicolas, R.Tissot,

Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement de 2016

Le recensement des habitants de la commune qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016, nécessite la nomination d'un coordinateur qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Mme Geneviève Nicolas se porte volontaire pour cette mission.

Dossier « plaques de rues » - choix du modèle et du fournisseur

Suite à l'énumération de la liste des noms de rues, les devis de fournitures de plaques de rues, plaques de numérotage, de pose sont présentés et débattus.

Le choix définitif du fournisseur de plaques se fera après renégociation des tarifs par Monsieur le Maire.

Le choix de l'installateur se porte sur l'entreprise Thaon de Néronde pour un montant de 2946€ HT

Le C.M. valide cette opération : **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Questions diverses – Dossiers en cours

Avec la poursuite de l'aménagement de la zone de loisirs au stade, l'espace containers (pour des raisons d'hygiène et de détérioration du sol causé par les camions qui enlèvent les containers) doit changer d'emplacement

Suite au travail de recherche de la commission Monsieur le Maire propose de transférer les containers sur un emplacement à créer le long de la « route des Singets » aux abords du « parc à moutons ».

Le C.M. donne son accord à ce transfert -**Unanimité des votants : 11 voix Pour**

P.Morel

Présente le projet d'aménagement de cette nouvelle zone de containers

Plusieurs devis seront demandés. La commission bâtiments choisira l'entreprise

Cet aménagement comportera une partie goudronnée qui sera réalisée à l'occasion des prochains travaux de voirie.

•

G.Planche

- En complément de l'installation des plaques de rues, propose la réalisation et la pose aux abords la mairie d'un panneau représentant le village avec le nom des rues.

- Demande, en raison de l'indisponibilité de l'église de Néronde où aura lieu le concert du mois d'août. Il devrait se dérouler dans l'église de Ste Colombe/Gand.

J.Botheron

- Signale la fin des travaux du chemin du Tombeau et la poursuite de l'élargissement de certaines portions de la route de Chazelle dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A89.

M.Bussery

- Fait le point sur les travaux de l'aménagement de la butte du stade et signale l'arrivée prochaine de 2 moutons ainsi que le début du fleurissement de la commune avec l'inscription au concours de l'Office de Tourisme.
- Demande s'il est possible d'étendre les interventions de l'ESAT de Bussières en fonction de besoins répertoriés.

G.Nicolas

- Fait part de la modification du site internet de la communauté de Communes.
- Celui de la commune étant régulièrement mis à jour par Jocelyne PADET.

X.Reynard

- Signale qu'il a commandé le vidéo/projecteur prévu au budget.
- Demande des précisions sur le remplacement de la secrétaire de mairie.
- M.le Maire répond qu'il prend contact en juin avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

G.Moncelon

Fait le point sur :

le dossier HLM

- La venue d'une activité hôtelière semble très aléatoire compte-tenu de la configuration du bâtiment.
- Σ l'architecte conseil de la COBY propose
- Σ la vente en logements de copropriété avec la formule « plateaux à aménager ».
- Σ la vente à des collectifs type « Habitat groupé ».

la plateforme de l'étang

- Σ plusieurs devis sont demandés pour son aménagement.

les maisons en ruine

- Σ Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu une subvention de 10 000 € de Monsieur le sénateur Maurice Vincent pour procéder à leur démolition.
- Σ les recherches concernant un des propriétaires continuent.

- Σ Monsieur le Maire informe qu'il a également demandé une subvention à Madame la sénatrice Cécile Cukiermann dans le cadre de son enveloppe parlementaire pour les aménagements – aire de loisirs – plateforme de l'étang.

Il rappelle la manifestation en faveur du maintien de l'hôpital de Feurs le samedi 30 mai à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 9 juillet 2015 à 20 heures.

Le Maire, Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance, Jean BOTHERON